



Paris, le 11 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat des lieux en 2023 du périscolaire dans les classes primaires

Delphine Labails et Frédéric Leturque, co-présidents de la commission Education de l'AMF, ont présenté aujourd'hui les résultats de la nouvelle enquête de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité qui dresse un état des lieux de l'offre d'activités pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

L'édition 2023 confirme l'engagement sans failles des maires en matière de politiques éducatives ainsi que leur attachement profond à la continuité éducative et à la préservation des liens entre les communes et les écoles. Cependant, il y a une importante disparité des modes d'organisation des activités périscolaires en fonction des moyens humains, techniques et financiers dont dispose chaque collectivité.

L'enquête s'intéresse également aux défis liés au recrutement dans les métiers de l'animation et à l'accueil des enfants en situation de handicap. Elle souligne aussi le poids financier important que représente l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires pour les collectivités. En effet, près de trois quarts d'entre elles font état d'un reste à charge financier, une fois déduites les différentes aides financières.

Surtout, l'enquête conforte la demande de l'AMF que la compétence relative aux activités péri et extrascolaires demeure facultative pour le bloc communal. En outre, elle souligne la demande de souplesse en matière d'organisation.

[Lien vers la synthèse des résultats de l'enquête 2023](#)

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- **En dépit de son caractère de service public facultatif, un accueil périscolaire est organisé pour les temps autour de l'école (matin, midi et soir), hors vacances, par la très grande majorité des collectivités répondantes (93 %).** Il s'agit du premier mode d'accueil des enfants organisé par les collectivités, bien au-delà du temps du mercredi (53 %), des vacances scolaires (47 %) et du week-end (6 %).
- **L'enquête met en exergue des disparités en matière d'organisation des activités périscolaires du matin, du midi et du soir entre les communes de moins de 2 000 habitants,** qui mettent davantage en place des accueils non déclarés, et les communes relevant des strates plus élevées de population qui les organisent davantage sous forme d'accueils déclarés. Ces disparités demeurent s'agissant de la mise en place d'accueils le mercredi durant les vacances, ainsi que pour le déploiement du Plan mercredi.

Les petites communes l'expliquent notamment par des normes d'encadrement des accueils déclarés jugées trop exigeantes et pas assez adaptées et par la complexité des démarches administratives auprès des services de l'Etat et de la CAF.

- **De même, concernant les modalités de tarification des accueils des enfants aux familles, les communes de moins de 2 000 habitants appliquent majoritairement la tarification**

unique pour les accueils périscolaires autour de l'école tandis que celles de plus de 2 000 habitants mettent davantage en place une tarification dégressive en fonction des revenus des familles. Les contraintes administratives et le sentiment d'intrusion dans la vie des familles dans les communes de petite strate génèrent des blocages pour la mise en place de la tarification dégressive.

- **Concernant les vacances scolaires, près d'une commune sur deux met en place un accueil, principalement sous forme d'accueil déclaré.** Elles sont toutefois peu nombreuses (35 %) à recourir aux dispositifs proposés par l'Etat (colos apprenantes, écoles ouvertes, stages de réussite, quartier d'été...).
- **La prise en compte des enfants en situation de handicap constitue une réalité pour près d'une collectivité sur deux (47 %) qui reçoit des demandes d'accueil sur le temps périscolaire hors mercredi, et un peu plus du tiers le mercredi et sur le temps extrascolaire.** Très peu de ces collectivités refusent ces demandes et une grande partie d'entre elles (81 %) propose un accompagnement, malgré des difficultés rencontrées par un quart des collectivités.
- **L'organisation des activités péri et extrascolaires est contrariée par des difficultés de recrutement des animateurs, pour 51% des communes, mais de manière plus marquée dans les communes de plus de 2 000 habitants.** Face à ces difficultés, une collectivité sur deux a mis en place des mesures pour favoriser la stabilité et l'attractivité des postes d'animateurs mais attend des mesures d'accompagnement plus fortes de l'Etat.
- **Le poids financier de l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires est souligné avec force par les collectivités ayant répondu à l'enquête.** Près des trois quarts (72 %) signalent en effet un reste à charge financier au titre de l'organisation des activités périscolaires, une fois déduites les différentes aides financières.

Pour le tiers des répondants, le coût moyen annuel brut par enfant pour les accueils du mercredi, hors investissement et aides financières, est estimé à 362 euros pour les communes et 354 euros pour les intercommunalités. Pour les accueils sur toute la semaine, les communes font état, en 2023, d'un coût moyen annuel brut par enfant de 703 euros, et de 743 euros pour les intercommunalités.

Près des trois quarts des collectivités répondantes (72 %) signalent un reste à charge financier au titre de l'organisation des activités périscolaires, une fois déduites les différentes aides financières. Il s'avère plus prégnant dans les communes de 2 000 à 9 999 habitants (84 %) et les villes de plus de 30 000 habitants (83 %).

Enfin, le contexte actuel de hausse des coûts et de pénurie de personnel a touché significativement 62 % des collectivités répondantes. Pour autant, les deux tiers des collectivités ont fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des activités périscolaires pour éviter de pénaliser les enfants et les familles les plus vulnérables. Certaines collectivités ont été amenées à revoir les conditions d'organisation des activités.

Méthodologie

L'enquête a été menée entre le 22 mai et le 16 juin 2023 auprès des 21700 communes et intercommunalités compétentes dotées d'une école publique. 3 948 questionnaires remplis ont été reçus au total, soit un taux de retour satisfaisant de 18 % ; supérieur au taux de retour relevé pour l'enquête de 2018 qui s'élevait à 14,5 %. Une partie des réponses a été analysée selon les strates de population. Il s'agit de sa septième enquête depuis 2013 et permet de dresser un panorama des temps périscolaires.

Contacts presse

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

Clara MEYER
Tél. 01 44 18 14 18
Clara.meyer@amf.asso.fr